



Convocation pour notification d'ordonnance pénale

Par **fanny30**, le **14/03/2015** à **13:42**

Bonjour,

Pour des raisons de santé, je ne peux me rendre à une convocation d'ordonnance pénale; d'autre part je suis très angoissée à l'idée de cette entrevue, très affectée par mon comportement sur la route (en état d'alcoolémie).

Pour des raisons également d'ordre pratique, il m'est pénible (en raison de douleurs invalidantes) d'organiser un trajet en bus, très tôt le matin. (je dois me rendre à Bordeaux, et je réside sur le bassin d'Arcachon).

Ma question est la suivante: suis-je dans l'obligation de me rendre à cette convocation? puis-je avoir recours à un compromis? (par exemple, un courrier?)

Je vous remercie de bien vouloir me répondre; je suis très angoissée par cette situation.

je vous remercie.

Cordialement.

Par **aleas**, le **14/03/2015** à **16:06**

Bonjour,

Ce qui est fait, est fait, inutile de vous tourmenter outre mesure.

Adressez un courrier recommandé au procureur de la république, avec copie de votre convocation, et expliquez les raisons pour lesquelles vous ne pouvez vous rendre à cette

"remise" d'ordonnance pénale. Normalement cette dernière vous sera adressée par courrier.